

# PRESENTATION SUCCINCTE & CAHIER DES CHARGES

La lecture de ce dossier est fortement recommandée au préalable de toute commande.

Il a pour but de vous présenter les spécificités et atouts du système ZAP, puis d'envisager sa mise en place concrète dans votre établissement.

➔ Avantages concurrentiels ZAP .....	2
➔ Définition du (ou des) poste(s) de travail .....	2
↳ Entrée(s) – Poste « Billetterie » .....	2
↳ Entrée(s) – Poste « Vestiaire » .....	3
↳ Point(s) « Cartes » .....	3
↳ Bar(s), Snack ou Boutique .....	4
↳ Contrôle tourelles, fontaines et autres solutions de contrôle .....	6
↳ Bureau/Ordinateur central .....	6
↳ Bureau/Ordinateur central .....	6
➔ Fonctionnement des caisses et du système .....	7
↳ Généralités .....	7
↳ Particularités des caisses tactiles .....	8
➔ Alimentation électrique .....	9
➔ Installation du système et du réseau .....	9
Précisions .....	9
Schéma de câblage du réseau .....	10
Schéma pour l'intégration d'un poste d'encaissement .....	11
➔ Installation de l'hydraulique pour les tourelles .....	11
➔ ZAP + et cartes de fidélité .....	12
Ce qu'il faut prévoir avant l'installation .....	12
➔ Acquisition du matériel et/ou financements ZAP .....	13
↳ L'ACHAT – Acquisition immédiate du matériel / Règlement comptant .....	13
↳ La LOCATION VENTE – Location avec Option d'Achat (L.O.A) .....	13
↳ La LOCATION PURE – Location Longue Durée (L.L.D) .....	13
↳ La LOCATION SAISONNIERE – Location Courte Durée (L.C.D.) .....	13
↳ Les éléments à fournir à la commande en cas de financement .....	13
↳ Les consommables .....	13
➔ Assistance et outils de gestion .....	14
➔ Conditions générales de vente et de livraison .....	15

## ➔ Avantages concurrentiels ZAP

*par rapport à nos concurrents (permettez que nous nous vantions un peu...!)*

**EXCLU  
ZAP**

- ✂ **Notre système est le seul système du marché permettant le contrôle des tickets au(x) bar(s).**  
Or aujourd'hui, 60 à 80% de votre C.A. est réalisé à l'entrée, ce qui veut dire que 60 à 80% de vos boissons délivrées au(x) bar(s) sont payées avec un ticket. Ne pas contrôler l'utilisation de ces tickets au(x) bar(s), c'est un peu comme si vous ne contrôliez pas tout...
- ✂ **Aucun autre système ne propose la centralisation de l'ensemble de vos postes**  
Qu'il s'agisse de votre billetterie d'entrée, du vestiaire, de vos caisses bar, snack, boutique, PAD, des débits effectués sur la rampe et/ou la tourelle, des points accumulés ou soustraits sur les cartes de fidélité ; vous accédez à l'ensemble de vos chiffres depuis **un seul et même point** (votre bureau par exemple), avec -en outre- la possibilité d'interroger en temps réel votre système à distance (Smartphones et sur ordinateur distant).
- ✂ **En outre, nous vous proposons une extension avec un système de cartes de fidélité.**  
Outils qui a déjà fait ses preuves depuis plusieurs années maintenant et permet d'associer "consommations", "règlements" et "clients".
- ✂ **L'aide au financement de votre installation sans passer par une banque.**  
ZAP est la seule société à proposer différentes alternatives à l'acquisition du matériel : ACHAT, LOCATION VENTE, LOCATION PURE, LOCATION SAISONNIERE (Location mensuelle sur 4 mois minimum = 350€ H.T. + divers petits frais installation + câbles). Votre dossier de financement est d'ores et déjà accepté (valable uniquement en France métropolitaine).
- ✂ **Des solutions évolutives et exclusivement tournées vers les discothèques, bars de nuit et assimilés...**  
Pour preuve, toutes les solutions proposées intègrent les nouvelles exigences fiscales des administrations et fonctionnelles de la profession (centralisation du vestiaire, ventilation des T.V.A., gestion de plusieurs tarifications selon les heures/happy hours, mises à jour régulières et automatiques, accès aux historiques de caisses, création de modes d'entrées donnant droit à plusieurs consommations...).

## ➔ Définition du (ou des) poste(s) de travail

*(garanti(s) un an en achat et jusqu'à trois ans en location-vente ; images non contractuelles)*

Selon les options choisies, une installation ZAP peut intégrer les postes suivants :

### ✂ Entrée(s) – Poste « Billetterie » :



- Ce poste « **Billetterie** » comprend généralement :
  - 1 Terminal point de vente digital ou tactile (spécificités du tactile définies en page 8,
  - 1 Tiroir-caisse,
  - 1 Imprimante à tickets,
  - 1 Scanner (pour la gestion de la fidélité).



- Conforme à la législation en vigueur (A290 quater du code général des impôts) : double numérotation des tickets et partie détachable à la disposition du client.
- Devenez vous-même votre propre imprimeur : plus de contraintes, créer ou modifier un ticket devient très facile.
- Système de code barre, unique et non réutilisable (selon votre paramétrage) sur les tickets permettant de sécuriser leur utilisation au bar...

**EXCLU  
ZAP**

## ↳ Entrée(s) – Poste « Vestiaire » :



- Ce poste « **Vestiaire** » comprend généralement :
  - 1 Terminal point de vente digital ou tactile (spécifiés du tactile définies en page 8,
  - 1 Tiroir-caisse,
  - 1 Imprimante à tickets,
  - 1 Scanner (pour la gestion de la fidélité).
- Gestion de tous les articles pouvant être vendus ou déposés aux vestiaires (vêtements, sacs, confiseries, encas, cigarettes).
- Impression d'un ticket en deux parties détachables : l'une perforée pour le cintre, l'autre à l'attention du client.
- Couplé avec le module « fidélité points/argent », le système renseigne et imprime automatiquement le nom du client sur son ticket de vestiaire.



## ↳ Point(s) « Cartes » :



- Ce poste « **Carte/fidélité** » comprend généralement :
  - 1 imprimante à cartes,
  - 1 caméra (non fournie),
  - 1 ordinateur PC (non fourni)
  - 1 scanner USB (en option),
  - 1 borne interactive (en option, 2 formats : Grand format 30 x 31,57 cm / Format compact 14,2 x 12,8 cm),
  - 1 tablette (non fournie, type iPad) pour permettre éventuellement de déporter la création des cartes.
- L'ordinateur devra impérativement remplir les conditions suivantes :
  - Système d'exploitation **WINDOWS 7 (Pro) ou ultérieur**,
  - Carte réseau,
  - 2 048 Mo de RAM minimum.



- ZAP recommande les modèles **HP ALL IN ONE** pour l'ordinateur (gain de place) et exige la marque **LOGITEC (PRO 5000 par exemple)** pour la webcam (question de compatibilité et gestion du contre-jour notamment).

- L'ordinateur et la Webcam ne sont pas fournis par ZAP.

- De la marque **EVOLIS**, nous ne proposons désormais qu'un seul modèle d'imprimante à cartes (**Impression d'une carte couleur en 28', avec réservoir de 50 cartes**).

- Avant l'installation, bien penser à faire réaliser les fonds de cartes et de la borne la cas échéant (cf. instructions page 12).

## ↳ Bar(s), Snack ou Boutique :

- Un poste « Bar » peut intégrer :

- 1 terminal point de vente digital ou tactile,



☞ Rapide, simple d'utilisation et résistant (chocs, humidité, etc.).

☞ Connectable à tous les éléments du bar (doseurs, fontaines, bière..).

- 1 scanner,



☞ Contrôler l'utilisation des tickets émis à l'entrée et donnant droit à une consommation ; puis le service des accompagnements bouteille.

☞ Enregistrer rapidement et sans erreurs toutes les bouteilles, canettes, produits porteurs d'un code barre.

☞ Scanner, créditer/débiter les cartes de fidélité de vos clients...

**EXCLU ZAP**

**EXCLU ZAP**

- 1 ou plusieurs tiroir(s) caisse,



☞ En fonction du nombre de serveurs ayant accès la caisse, la quantité suffisante de tiroirs connectés permettra à chaque serveur de justifier de son contenu en fin de soirée.

☞ L'ouverture du tiroir est directement commandée par la caisse à chaque encaissement.

- 1 imprimante à reçus,



☞ Imprimer des reçus conformes à la législation en vigueur.

☞ Ventilation des T.V.A. directement renseignées (indispensable pour prétendre à distinguer la T.V.A. à 7% et 19.6%).

- 1 imprimante contrôle bouteille,



☞ Pour chaque bouteille vendue, une étiquette adhésive sort automatiquement. Une bouteille sans étiquette dans l'établissement est donc forcément une bouteille fraudée.

☞ L'étiquette éditée précise la date et l'heure de la vente, le nombre de pichets... jusqu'au prénom du client (si couplé à la fidélisation) !

**EXCLU ZAP**

- 1 ou plusieurs rampes de doseurs électroniques.

- 1 ou plusieurs fontaines



☞ Rampes de 4, 8, 12, 16, 20 doseurs...

☞ Cuves de 1.5, 2, 3, 4 ou 5cL.

☞ Rampes et/ou fontaines reliées à l'ordinateur permettant le comptage instantané des doses servies, le couplage avec les caisses, et intégrant un détecteur de changement de bouteille.

☞ Prévus pour les gros débits (rapide)

☞ Plus d'infos en page 6...

- 1 PDA de commandes



☞ Système compatible avec les technologies Apple et Androides.

☞ Doit pouvoir être connecté à un réseau wifi interne à l'établissement.

☞ Peut provoquer l'impression d'un ticket de commande au bar et/ou affecter la commande à une table.

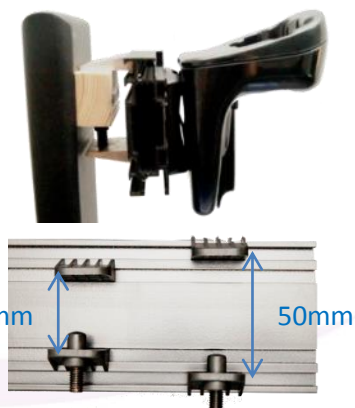
• Différents agencements et combinaisons sont possibles et dépendent notamment du nombre de serveurs postés derrière chaque bar (exemple non exhaustifs).



## ↳ ZAP RAVEN/Doseurs électroniques :



- Lors de la commande, il est nécessaire de déterminer le centilitrage des cuves pour chaque alcool, à définir parmi les suivantes : 1.5 cl, 2cl, 3cl, 4cl ou 5cl.
- Une seule position par ZAP RAVEN et une seule dose.
- Chaque rampe est alimentée par le réseau.
- Les rampes de 8 doseurs font 1 mètre (50 cm pour les rampes de 4).
- Les cuves sont considérées comme du consommable et ne font donc l'objet d'aucune garantie (en effet suivant l'entretien, elles peuvent durer de 1 mois à 5 ans).
- Pour pouvoir installer chaque rampe, vous devez prévoir un support fixé au mur de 1m de longueur, 2 à 4 cm d'épaisseur et 4 cm de profondeur (visuels ci-contre).
- Selon la taille des goulots des bouteilles prévues, des bouchons adaptés seront fournis avec les doseurs ; à défaut d'une demande spécifique de votre part, vous serez livrés des bouchons au « format bouteille 70 cL ».



## ↳ Contrôle tourelles, fontaines et autres solutions de contrôle :



- Selon la capacité de la discothèque, sa configuration, sa clientèle et son débit, il peut devenir judicieux de s'équiper avec d'autres moyens de distribution (colonne de bière, tourelles pré-mix mélangeant automatiquement alcools et adjuvants, pistolets alcools, anneaux/bagues, fontaines à sodas et jus de fruits...). Aussi connectables aux caisses, ces solutions vous ouvrent à de nombreux avantages (gain de temps au service, gain de place, stockage facilité, réduction déchets, longue conservation des produits, économies et rentabilité significatives...). N'hésitez pas à nous interroger, nous saurons vous renseigner.
- En outre, ces modules complémentaires nécessitent la mise en place d'une électronique qui contrôlera le débit de l'appareil en parfaite compatibilité avec le système ZAP (et donc le couplage avec les caisses).
- Plusieurs doses pourront être alors programmées sur la fontaine. En général, les 3 doses sélectionnées correspondent aux "verres entiers", aux "pichets", ainsi qu'aux "accompagnements pour alcool aux verres" (whisky coca par exemple) ; mais bien entendu, c'est à vous de voir, nous nous adaptons.

## ↳ Bureau/ordinateur central :

- Il est important de rappeler que PC, **imprimante et webcam ne sont pas fournis par ZAP**, seul le serveur ZAPBOX l'est.
- Pour la centralisation des données, le paramétrage des caisses, l'impression des résultats, il vous faut donc prévoir :
  - un P.C. neuf remplissant les caractéristiques suivantes :
    - Système d'exploitation WINDOWS 7 (Pro) ou ultérieur,
    - Graveur CD ROM (sauvegarde fiscale),
    - Carte réseau,
    - 2 048 Mo de RAM minimum ;
    - ZAP recommande le modèle HP ALL IN ONE (gain de place).
  - une imprimante connectée au P.C.,
  - une connexion Internet ADSL (indispensable).



- Il est également recommandé de prévoir un onduleur pour chacun des P.C. ; ces appareils permettent de stabiliser le courant et servent de batterie en cas de coupure électrique (nous fournissons celui dédié à la ZAP BOX).
- Penser à prévoir un espace, généralement dans votre bureau, pour permettre l'installation d'un **tableau de routage** (armoire permettant le raccordement de tout le système sur votre PC).
- Pour la gestion de la fidélité, un second ordinateur remplissant les mêmes caractéristiques et/ou une tablette numérique sera/seront rendu(s) nécessaire(s).



# Fonctionnement des caisses et du système

et service des boissons.

## ↳ Généralités :

Dans le cas d'un système ZAP complet (billetterie, bars, rampes, serveur d'impression et fidélité) :

✂ **Toutes les entrées seront tapées sur la billetterie qui délivrera un ticket intégrant un code barre à usage unique ou non selon vos paramètres.**

✂ **Un poste de travail au bar correspond à un ensemble de doseurs attribué à une caisse et à un serveur.**

Les doseurs seront reliés à la caisse ; ce qui signifie que chaque verre débité aux doseurs sera directement enregistré sur la caisse ainsi que sur le PC.

Aussi, nous recommandons de ne faire travailler par poste de travail que le nombre de barmans prévus lors de l'établissement de ce devis. Pour bénéficier de tous les intérêts ZAP, davantage de barmans ou plus par poste de travail demanderait une modification du fonctionnement du système et donc une éventuelle révision du devis.

Effectivement, selon la correspondance du nombre de serveur, de rampes de doseurs, de tiroirs caisse, chaque serveur pourra (ou non) justifier de ses encaissements face aux débits de sa propre rampe. Dans le cas d'une installation moins complète (nombre de rampes inférieure au nombre de serveurs), vous pourrez contrôler les débits (nombre de doses) sans pour autant pouvoir identifier le serveur qui les a servis.

✂ **Des encaissements forcés au regard de chaque dose servie.**

Toutes les consommations débitées seront automatiquement basculées sur la caisse. Elles seront ensuite encaissées soit en tickets (billetterie), soit en liquidité ou bien avec la carte de paiement.

Lors d'un paiement en tickets ou en cartes, ceux-ci seront scannés à l'aide d'un scanner (situé à côté de la caisse). Les tickets ou les cartes pourront donc servir de modes de paiement.

Attention, le système ZAP est prévu pour que chaque consommation servie soit immédiatement enregistrée ; excepté sur les caisses tactiles pourvues de la gestion des tables.

✂ **A chaque bouteille vendue, une étiquette autocollante sortira automatiquement.**

Ce qui signifie qu'une bouteille trouvée sans étiquette sur une table de l'établissement est une bouteille fraudée (venue d'un serveur ou d'un client)...

**EXCLU  
ZAP**

✂ **Les logiciels ZAP/SIS/ZAPPLUS situés au bureau centraliseront tous les résultats des caisses, billetteries, doseurs et cartes de fidélité.**

De cet endroit seront :

- paramétrées les caisses et billetterie(s),
- tirés les résultats des doseurs et bande Z de toutes les caisses.

Le logiciel ZAP+ a pour fonction la gestion des cartes de fidélité et leur édition, ainsi que la gestion d'un fichier client.



**EXCLU  
ZAP**

Les mises à jour régulières et automatiques de ZAP/SIS sont mensualisées sous la forme d'un forfait proposé à 9,50€ H.T./mois. Elles intègrent toutes les évolutions du programme d'un point de vue fiscal (progression de la législation et exigences naissantes des services des impôts) et fonctionnel (ajout de menu et/ou d'outils)... ce, afin de vous faire profiter d'une version évolutive au jour le jour et ne pas avoir à envisager l'achat d'une nouvelle licence, nouvelle version ou mises à jour à posteriori.

## ↳ Particularités des caisses tactiles :



- Connectables au système et aux rampes de doseurs.
- Fonction ZAP entièrement préservées (reconnaissance des tickets, produits et fidélisation)
- Gestion des tables et des réservations :
  - Encaissement différé
  - Intégration du plan de l'établissement
  - Repérage visuel des tables disponibles, réservées et occupées
  - Possibilité de transfert d'une table à une autre complète ou partielle
  - Encaissement total ou partiel, possibilités de remises ou offerts
  - Enregistrement et suivi des réservations (envois automatiques de SMS/MAIL de confirmation au client, pour le soir même ou planification sur une date ultérieure)
  - Écran tactile 15 pouces
  - Différents mode d'identification serveurs

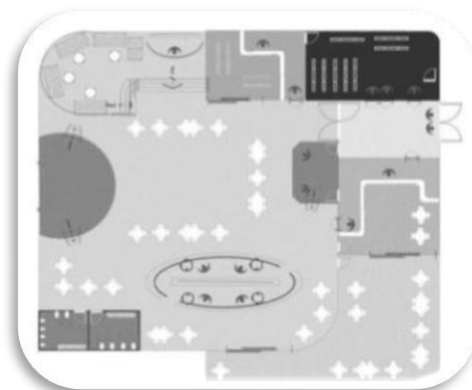
### • Deux modèles disponibles :

- Murale (très haute résistance à la projection de liquides, classée IP65) : ZAPTOUCH WALL,
- Sur pied (avec afficheur client au dos) : ZAPTOUCH.



### • Pour l'intégration de votre/vos plan(s) de salle(s) :

- Fichier JPEG (résolution écran recommandée : 72 dpi), 858 x 608 pixels.
- Le fichier correspondant devra nous être adressé **par mail, 7 jours minimum avant l'installation.**
- Fournir plusieurs visuels si votre établissement se compose de plusieurs « zones » ou salles.
- Cette fonctionnalité n'est disponible que pour les caisses tactiles.



### • Pour les installations en monoposte (dédiées aux plus petits établissements équipés d'une seule caisse) :

- l'appareil tactile proposé sera nécessairement différent : plus performant de manière à remplacer en un seul poste, à la fois la caisse et le serveur informatique ZAPBOX,
- une connexion à Internet à proximité du poste reste indispensable.







## Alimentation électrique

à prévoir avant l'installation.

- Une prise de courant au minimum doit être présente à proximité de chaque poste de travail.
- Afin d'éviter le recours aux multiprises ; il vous faut prévoir le nombre de branchements au courant suivant :
  - > pour le P.C. du bureau : - 1 pour le P.C.  
- 1 pour l'écran,  
- 1 pour l'imprimante,  
ou 1 seule si onduleur.
  - > pour chaque bar : - 1 par caisse,  
- 1 par imprimante tickets,  
- 1 par imprimante étiquettes (contrôle bouteille).
  - > pour chaque billetterie : - 1 par caisse,  
- 1 par imprimante tickets,  
ou 1 seule si onduleur.
  - > pour chaque vestiaire : - 1 par caisse,  
- 1 par imprimante tickets,
  - > pour le poste fidélité : - 1 pour le P.C.,  
- 1 pour l'écran,  
- 1 pour l'imprimante à carte,  
ou 1 seule si onduleur.



## Installation du système et du réseau.



### Précisions :



#### **Date de l'installation et délai.**

Aucune installation ne pourra être commencée sans acompte.

La STE ZAP n'enverra ses employés que lorsque les PC et l'imprimante seront sur place. Sans PC, il est impossible de travailler (s'agissant d'une installation informatique !...).



#### **Durée de l'installation :**

L'installation est prévue pour durer 3 jours ; la période de (re)paramétrage ne saurait excéder 1 journée.

Tout dépassement de ce temps qui incomberait à l'établissement (retard dans les travaux pour une ouverture d'établissement ou se retrouver devant un établissement dont les portes sont fermées par exemple) sera facturé 600€ H.T. de la journée.

Selon la complexité de l'installation, 1 technicien sera présent une partie de la 1ère soirée de fonctionnement afin de veiller au bon fonctionnement du système et remédiera le lendemain aux éventuels difficultés rencontrées la veille.



#### **Frais annexes :**

Tous les frais relatifs à l'aménagement du bar (ou des différents postes de travail) pour recevoir le matériel commandé tels que d'éventuels travaux d'électricité, de maçonnerie etc... ainsi que l'achat de diverses fournitures nécessaires à ces travaux (goulottes, menuiserie...) ne sont pas compris dans le prix de vente et feront l'objet d'une facturation à part.



#### **Câblage du réseau ZAP :**

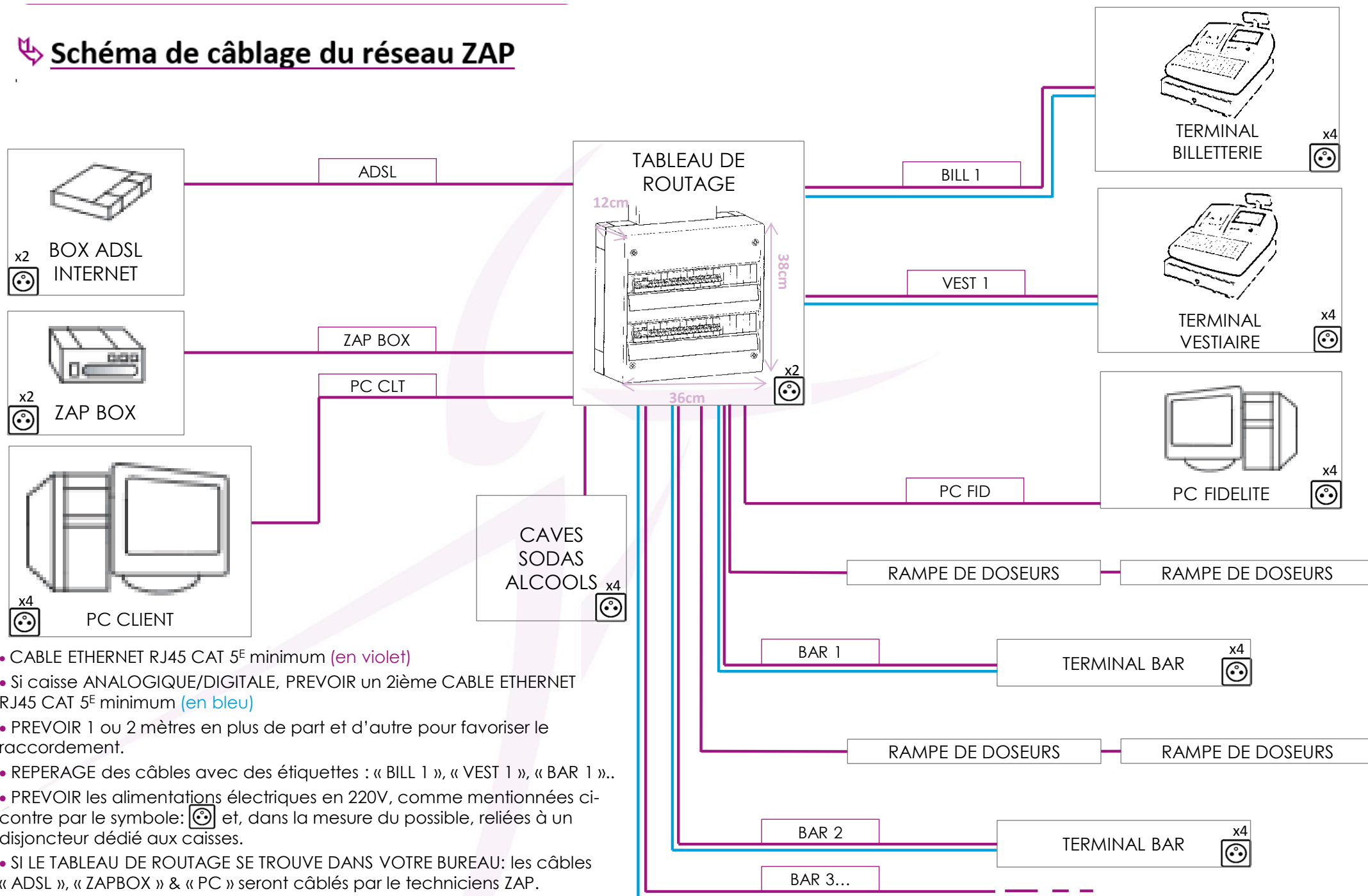
Selon la complexité du site (accessibilité plafonds, épaisseurs murs... et /ou pour des raisons esthétiques ; le tirage de câbles pourra vous être confié (selon les normes ZAP). A cet effet, nous vous fournirons le câble ainsi qu'un accès provisoire à notre support technique pour que vous puissiez être guidés et recevoir les consignes de câblage.

Attention avant de débiter le câblage, vérifier que la longueur des câbles n'excède pas **300m**. Le cas échéant nous prévenir afin d'adapter la méthode de câblage (pour réduire la distance) ou faire deviser l'ajout d'un amplificateur de signal (bridge).

La connectique et les prises seront fournies/installées par nos soins le jour de l'installation.

A toutes fins utiles, vous trouverez notre schéma de câblage sur la page ci-après.

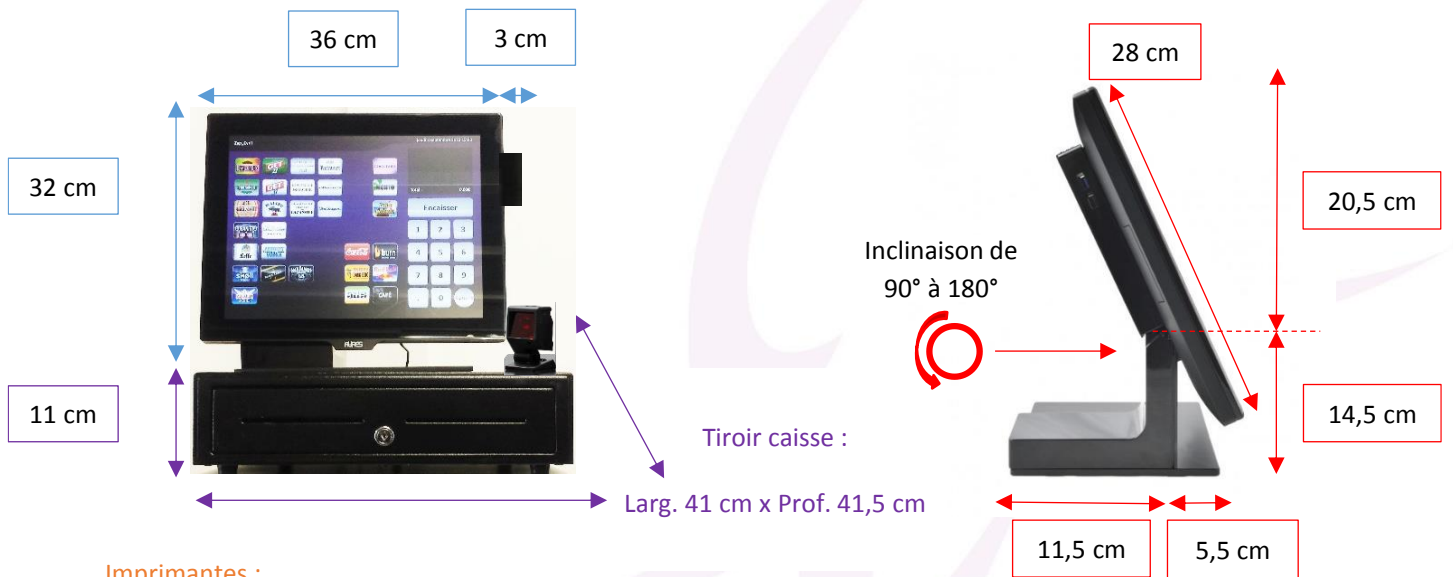
## ↳ Schéma de câblage du réseau ZAP



- CABLE ETHERNET RJ45 CAT 5<sup>E</sup> minimum (en violet)
- Si caisse ANALOGIQUE/DIGITALE, PREVOIR un 2ième CABLE ETHERNET RJ45 CAT 5<sup>E</sup> minimum (en bleu)
- PREVOIR 1 ou 2 mètres en plus de part et d'autre pour favoriser le raccordement.
- REPERAGE des câbles avec des étiquettes : « BILL 1 », « VEST 1 », « BAR 1 »..
- PREVOIR les alimentations électriques en 220V, comme mentionnées ci-contre par le symbole: ☺ et, dans la mesure du possible, reliées à un disjoncteur dédié aux caisses.
- SI LE TABLEAU DE ROUTAGE SE TROUVE DANS VOTRE BUREAU: les câbles « ADSL », « ZAPBOX » & « PC » seront câblés par le techniciens ZAP.
- PREVOIR un ONDULEUR pour le PC client et Fidélité.

## ↳ Schéma pour l'intégration d'un poste d'encaissement ZAP :

### Dimensions de la caisse, du tiroir et des imprimantes :



### Imprimantes :



### Votre plan de travail :



Mise à jour le 20/01/2016



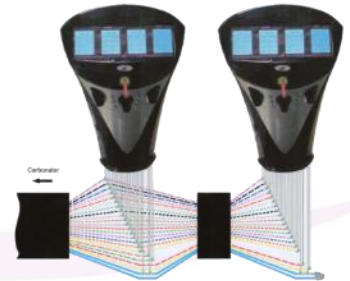
# Installation de l'hydraulique pour les tourelles

Visite préalable et préparation du chantier.

- Nous nous efforcerons d'effectuer une visite sur site avant le début des travaux. Notre technicien définira avec vous le meilleur emplacement pour le groupe et vous expliquera en amont de quoi vous munir pour le bon fonctionnement du matériel.

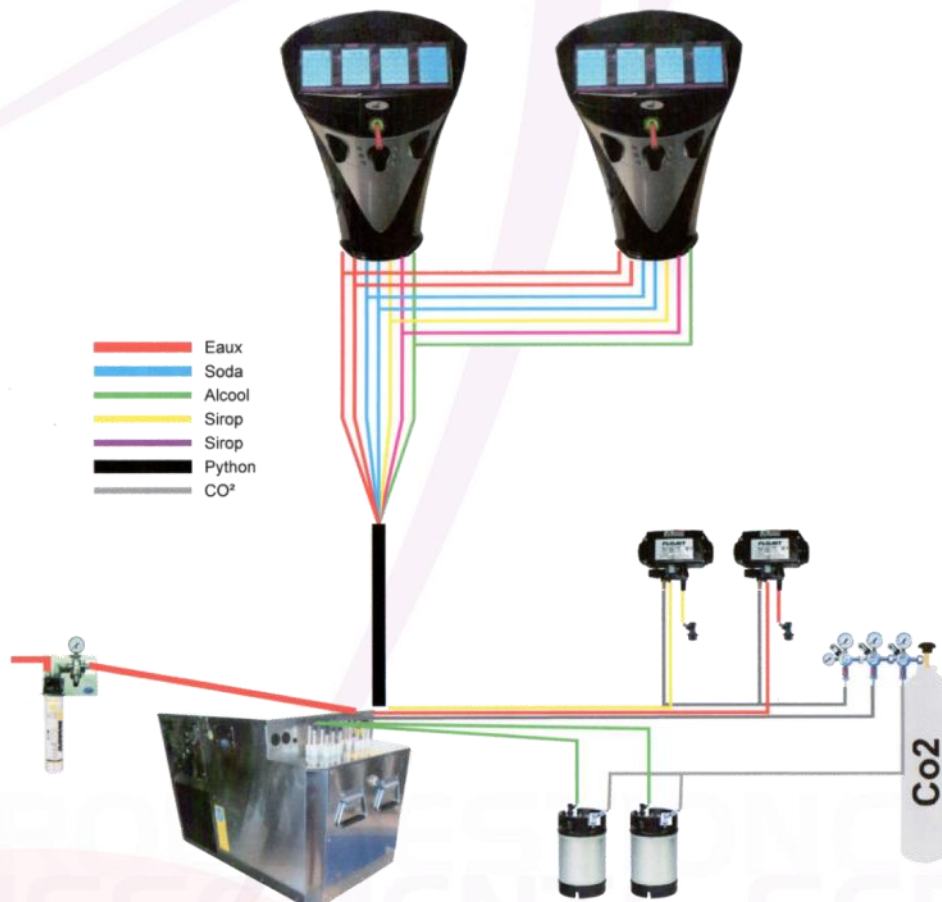
- D'ores et déjà, vous devrez :

- Préparer de manière optimale l'installation,
- Proposer un endroit propre pour accueillir le matériel (ce n'est pas au technicien de faire le ménage de la pièce),
- Evoquer avec le technicien la problématique de la pression d'eau. L'arrivée d'eau doit être suffisamment importante, 4.5 bar sont tirés juste pour le fonctionnement des machines. Si nécessaire, nous vous conseillerons quant à l'achat d'un surpresseur,
- Fournir 1 à 2 étagères pour accueillir au moins 6 bibs (l 38 x H 30 x P 50 cm chacun).



- Si une visite n'est pas possible en amont de l'installation, des photos devront nous être transmises afin de donner une idée de la configuration des lieux (bar, sous plan de travail, traversé des murs, longueur des pythons, dénivellations éventuelles...).

- Une installation « standard » peu répondre à une dénivellation maximale de 7 m ou 2 étages. Si le dénivelé de l'établissement est supérieur à 10 mètres : il faudra envisager une configuration spécifique selon la pression d'eau disponible et la situation réelle.



## 📌 Création des cartes :

Le client se positionne devant une webcam reliée à un PC.

La photo est prise et 30 secondes après, une carte est éditée.

Chaque carte sera munie d'un code barre, d'un fond de carte spécifique à chaque catégorie de clientèle, voir d'une photo."

Il est désormais possible d'envisager la création des cartes sur un appareil portatif doté d'une webcam et gérant la technologie « Flash » (types tablette...).

## 📌 Utilisation concrète :

A chacun de vos clients sera remise une carte. Lors de l'achat d'une consommation, le client donne sa carte au barman. Celui-ci la passe devant le scanner. La carte (et donc le client) est créditée d'un certain montant de points que vous aurez vous même prédéfini.

Si le client désire payer avec sa carte, il tend sa carte qui est alors débitée soit d'un montant de points, soit d'une somme d'argent.

## 📌 Gestion des points et/ou de l'argent : différentes fonctions rendues possible par une même carte

- Carte de fidélité : Chaque fois que le client consomme, sa carte est créditée d'un certain montant de points préalablement définis par vos soins. Avec ces points, le client pourra alors acheter des consommations. Bref, plus le client consomme, plus il a de points et donc, plus il a de gratuits.

- Carte "membre privilégié" : Certaines personnes, celles que vous désirez, particulièrement choyées, auront un crédit permanent sur leur carte. Le montant de ce crédit qui peut aller d'une conso à plusieurs milliers d'euros sera renouvelé automatiquement chaque jour.

- Carte d'habitueés pour les casinos : chacun de vos habitués recevra une carte qu'il donnera au barman afin de payer ses consommations.

- Carte d'habitueés pour des filles ou saisonniers : afin de faciliter leur venue dans votre établissement, ces personnes se recevront un certain crédit qu'elles pourront dépenser à chacune de leur venue. Ce crédit ne sera bien sur pas cumulable ; il sera restera d'un montant fixe et renouvelé tous les jours.

- Carte d'offerts : Chacun de vos serveurur ou certains sélectionnés auront une carte créditée d'un certain montant d'offerts. Lorsque le serveurur voudra offrir une boisson, il se servira alors de sa carte qui sera débitée du montant de la boisson offerte. Dès lors qu'il aura épuisé son crédit, il ne pourra plus offrir.

A tout moment, il sera possible de visualiser sur le PC tant le type de consommations que les heures auxquelles elles ont été servies.

- Porte-monnaie électronique :

- Prépaiement des consos : la carte est donc créditée d'un certain montant qui sera débitée au fur et à mesure des achats du client.

- Paiement à la sortie : une carte est remise au client sans que celui-ci ne paye quoi que ce soit.

Il paiera à la sortie le montant de ce qu'il a pu consommer. Néanmoins, ce montant sera plafonné à l'avance afin d'éviter d'éventuel gros litige.

Dans les 2 cas, aucune contestation possible : chacune des transactions est enregistrée avec précision de l'heure, du serveurur et de la conso servie.

- Carte "avantages" : Chaque possesseur de cette carte se voit attribuer une remise à chacun de ses achats au(x) bar(s) ou à l'entrée. La remise est immédiate et peut être variable suivant les types de clients.

## 📌 Ce qu'il faut prévoir avant l'installation :

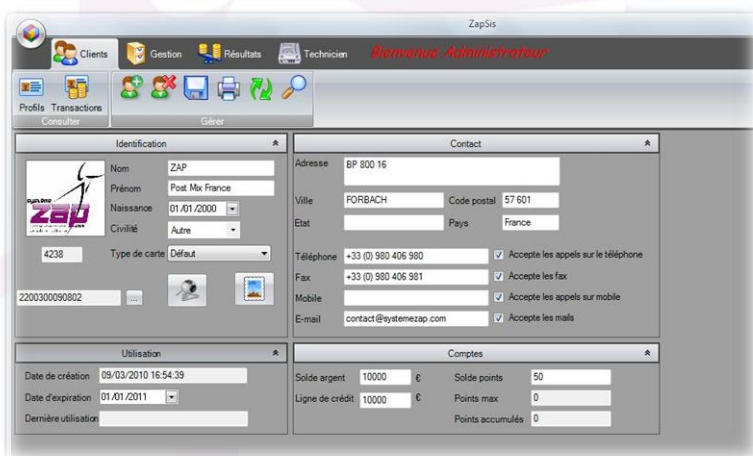
Outres le point « cartes » décrit en page 4, bien penser à :

- Fournir l'appareil portatif ou le PC dédié équipé d'une webcam LOGITEC (cf. page 4),

- Faire réaliser le ou les fonds de cartes nécessaires (dimension du fond identique carte-bleue soit 86 x 54 cm, résolution du fichier maximum 300dpi, format JPEG Windows, pas besoin de prévoir des zones blanches pour imprimer la photo, le code-barres, le nom et le prénom ; adapter cependant la conception de votre visuel avec fond de couleur et logo au 2/3 gauche pour faciliter le placement/la lecture de toutes ces infos),

- Nous prévenir dans le cas où vous envisagiez une solution portable afin de vous fournir une imprimante réseau (et non USB),

- Faire réaliser le fond personnalisable pour la borne interactive (2 modèles = 2 dimensions 329x240 pixels ou 826 x 602 pixels, avec fond unis et de couleur sombre de préférence car nous affichons en blanc ; utilisez le tiers en haut à gauche pour placer le logo de la discothèque car à cet endroit aucune inscription n'est prévue).





# Acquisition du matériel et/ou financements ZAP

Modalités et pièces à fournir à la commande.



Forte de ses 25 années d'expériences (qui font la différence), consciente des difficultés rencontrées pour obtenir la confiance des banquiers lorsqu'il s'agit de développer une activité de discothèque, la société ZAP propose différentes solutions d'acquisition/de mise à disposition de son matériel.

Selon le budget alloué et disponible à la commande, vos ambitions (exploitation sur une période plus ou moins longue avant revente) et les spécificités de votre établissement (implantation géographique, activité, clientèle, capacité d'accueil...), vous aurez intérêt à vous diriger vers telle ou telle offre :

## 📌 L'ACHAT - Acquisition immédiate du matériel / Règlement comptant :

Achetez votre matériel comptant et devenez aussitôt propriétaire de votre installation (excepté des solutions logicielles restant la propriété de ZAP).

Matériel Garanti 1 an, pièces, main d'œuvre et déplacements.

Accès à l'assistance et aux outils de gestion inclus pendant un an.

50% du prix total sera versée à la commande, 50% à la livraison.

## 📌 La LOCATION VENTE – Location avec Option d'Achat (L.O.A.)\* :

Réduisez l'investissement de départ et devenez propriétaire du matériel après 12, 24 ou 36 mois.

Matériel Garanti 1, 2 ou 3 ans, pièces, main d'œuvre et déplacements.

Accès à l'assistance et aux outils de gestion inclus toute la période de garantie (12, 24 ou 36 mois).

1er loyer à la commande équivalent à 33% du montant de l'installation à régler à la commande.

Ensuite 11, 23 ou 35 mensualités constantes

Rachat possible du matériel (valeur de revente établie sur l'offre/le devis).

## 📌 La LOCATION PURE - Location Longue Durée (L.L.D.)\* :

Réduisez de manière significative l'apport nécessaire. Durée engagée de 24 mois – renouvellement par tacite reconduction. Frais de dossier équivalent à 10% du montant de l'installation à régler à la commande.

Accès à l'assistance et aux outils de gestion compris dans le montant de la location.

## 📌 La LOCATION SAISONNIERE – Location Courte Durée (L.C.D.)\* :

Louez nos solutions uniquement lorsque nécessaire. Durée minimum de 4 mois. Frais de dossier, montage/démontage à régler à la commande.

Accès à l'assistance et aux outils de gestion compris dans le montant de la location.

## 📌 Les éléments à fournir à la commande en cas de financement :

(\* ) Pour ces trois dernières offres, s'agissant d'alternatives au financement proposées par ZAP (sans recourir à un organisme bancaire), aucune remise ne pourra être accordée.

Outre le premier loyer (dans le cas de la L.O.A.) ou les frais de dossier qui sont, comme susmentionnés, à verser à la commande ;

**vous voudrez bien fournir A LA COMMANDE :**

- Copie recto-verso de la pièce d'identité du gérant,
- RIB société,
- Autorisation de prélèvement,
- Traite accompagnée du RIB personnel,
- Caution solidaire du gérant pour le matériel laissé à disposition,
- Extrait KBIS.

## 📌 Les consommables :

Dans tous les cas, l'achat des consommables restent en sus et fera l'objet d'une facturation à part. Par souhait de transparence en voici les détails. **Tarifs donnés à titre indicatif, susceptibles d'évoluer selon les volumes.**

- Rouleaux billetterie (vert, bleu, jaune, mauve, rouge) : 288€ HT le carton (9000 tickets)
- Frais déclaration B.C.R. : 5€ par commande (quel que soit le nombre de cartons).
- Rouleaux vestiaire : 230€ HT le carton (7200 tickets).
- Rouleaux papier thermique (pour imprimantes à reçus) : 15€ HT les 5 rouleaux.
- Rouleaux d'étiquettes bouteilles (autocollantes) : 360€ HT le carton (5000 étiquettes).
- Rubans d'encre pour imprimantes à cartes de fidélité : 55 à 105€ HT (selon le modèle d'imprimante).
- Kit nettoyage imprimante à cartes : 55€ HT.
- Lot de 500 cartes blanches PVC : 90€ HT.
- Cuve de doseurs (avec électronique) supplémentaire : 30€ HT.
- L'abonnement ZAPIS (quel que soit le mode d'acquisition) et ses mises à jour, sont intégrées dans un forfait mensuel : 9€50 HT.

## Assistance et outils de gestion

offerts durant toute la période de garantie du matériel (de 1 à 3 ans).

- Soucieux de vous apporter des solutions pertinentes, ZAP vous propose de profiter gratuitement durant toute la période de garantie du matériel de son « PACK ASSISTANCE » composé de 5 modules distincts mais complémentaire :

**ASSISTANCE TELEPHONIQUE  
7/7 JOURS/NUITS**

Bénéficiez d'une **assistance 365 jours** par an dans n'importe quelle situation, **de jour comme de nuit !**

**GESTION DE LA T.V.A**

Ce service permet de ventiler puis d'estimer votre **TVA à 10 et 20%** ; soit la possibilité de réaliser de réelles économies.

**SAUVEGARDE EN LIGNE  
DE VOS DONNEES**

**Sauvegardez toutes vos données** (fiscales, installation, programmation, et fichiers clients) sur un site externe sécurisé. Ne perdez plus rien et ne vous exposez **plus à des risques inutiles !**

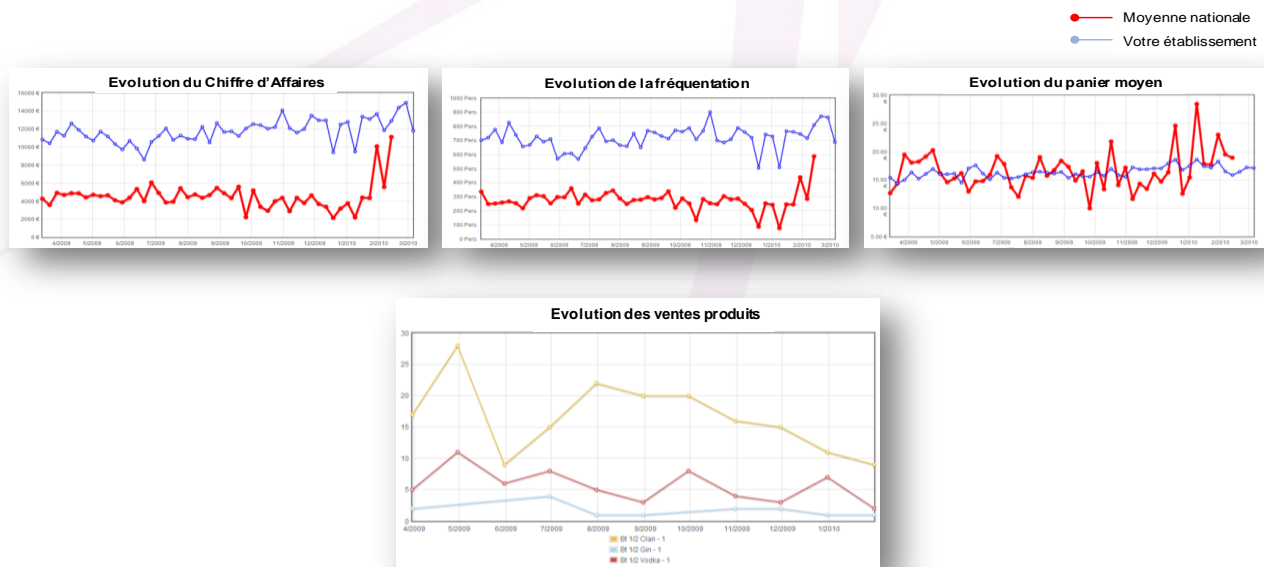
**REPORTING**

C'est **le tableau de bord économique de votre club**. Il vous fournit les informations nécessaires pour estimer et gérer efficacement votre activité : ventes sur une période déterminée, stat' des meilleurs ventes, courbes des entrées, fréquentations de votre club, panier moyen, etc...

**KOMPARATEUR ZAP**

Consultez chaque semaine **les statistiques de l'activité nationale des discothèques** (entrées, C.A. & coéf.) équipées ZAP. Avec en plus, la possibilité de vous situer pour **mieux vous comparer à vos concurrents...**

- Au-delà de la période de garantie, ce « Pack » sera facturé 90€ HT par mois (obligatoire).



- Les horaires de l'assistance téléphonique sont les suivants :

- Lundi-mardi-mercredi-jeudi 9H00-12H00  
14H00-18H00  
21H00- 02H00 (horaires de nuit)
- Vendredi 9H00-12H00  
14H00-18H00  
21H00-03H00 (horaires de nuit)
- Samedi 17H00-19H00  
21H00-03H00 (horaires de nuit)
- Dimanche 17H00-19H00  
21H00-00H00 (horaires de nuit)



# Conditions générales de vente et de livraison

## **1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente et de livraison ainsi que les conditions commerciales sont applicables à l'ensemble des relations commerciales avec le client. En conséquence, la passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente et tarifs, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues etc., qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de POST MIX FRANCE, prévaloir sur les présentes conditions. Toute condition contraire opposée par le client, sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à POST MIX FRANCE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que POST MIX FRANCE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## **2. COMMANDES**

Les offres de POST MIX FRANCE sont sans engagement de sa part. Les commandes qui sont passées, que ce soit directement ou par l'entremise du personnel ou des agents de POST MIX FRANCE, ne sont acceptées que lorsqu'elles sont confirmées par écrit.

Le bénéficiaire de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de POST MIX FRANCE.

L'acheteur ne pourra en aucun cas porter à la connaissance de tiers les informations qu'il aura pu obtenir dans les documents transmis par POST MIX FRANCE. Ces documents restent la propriété pleine et entière de POST MIX FRANCE.

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et si elle a été acceptée par POST MIX FRANCE. L'ensemble des frais accessoires déjà engagés donnera lieu, en tout état de cause, à facturation.

En cas de résolution de la commande du client, non acceptée par POST MIX FRANCE, l'acompte versé restera acquis à POST MIX FRANCE.

## **3. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

1. Les produits sont fournis aux prix (exprimés en Euros et stipulés HT) en vigueur au moment de la passation de commande.

POST MIX FRANCE se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis.

Tous impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, ainsi que les frais de transport et d'emballage sont à la charge de l'acquéreur.

Sauf accord dérogatoire exprès, les factures sont payables à 30 Jours, à compter de la date de la facture, cette échéance étant rappelée sur la facture. Sauf convention écrite particulière, il n'est pas accordé d'escompte en cas de règlement anticipé par l'acheteur.

Le paiement doit être effectif à l'échéance, à savoir compte bancaire du vendeur crédité.

Les règlements interviennent par traites acceptées ou tout autre mode de paiement convenu par les parties. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

2. Une licence mensuelle sous forme de clef informatique (chiffre + lettres) pourra être attribuée au client.

En cas de non-paiement (de la licence ou de commandes parallèles), la licence ne sera pas renouvelée ce qui aura pour conséquence de bloquer tout le système ZAP et donc la possibilité de s'en servir.

Dans ce dernier cas, le logiciel ainsi que notamment les terminaux (bar et billetterie) cessent alors de fonctionner et il ne sera dès lors plus possible d'éditer les résultats journaliers des caisses.

Dans ce cas de figure, la société POST MIX FRANCE ne saurait être tenue responsable de la non édition des bandes de contrôle bar et billetterie ou autre dysfonctionnement.

3 Pour toute première commande ainsi qu'en cas de détérioration du crédit du client, POST MIX FRANCE se réserve le droit d'exiger selon le cas la justification de garanties de paiement, le règlement comptant avant l'exécution de la commande ou le paiement immédiat de l'ensemble de ses créances. Ce sera notamment le cas dans les hypothèses de dissolution ou de modifications de société (ou dans la personne des dirigeants), en cas de cession, de location, du fonds commerce du client, d'hypothèques conventionnelles ou judiciaires prises sur les biens immobiliers du client, d'inscription de nantissement conventionnel ou judiciaire sur son fonds de commerce, etc..

4. En aucun cas, le client ne peut procéder à une quelconque suspension ou réduction des paiements. Une compensation de ses droits avec les créances de POST MIX FRANCE n'est pas admise s'il apparaît que les droits du client sont contestés. En tout état de cause une compensation de créances n'est recevable que dans le cadre de créances réciproques.

Le client n'est pas en droit de céder ou de transmettre à des tiers des droits qu'ils détiendraient contre POST MIX FRANCE.

5 En cas de retard de paiement, POST MIX FRANCE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application automatique, dès le premier jour de retard, de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et ce, jusqu'au paiement complet des sommes dues. Ces pénalités seront exigibles de plein droit de l'acquéreur. Elles seront automatiquement imputées sur les avoirs éventuels.

Nonobstant ces pénalités de retard, conformément aux articles 1226 et suivants du code civil, une indemnité de 15% sera calculée sur le montant total de vos factures non réglées.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à POST MIX FRANCE, ceci entraînant obligation de restitution immédiate, aux frais du client, des produits, le tout sans préjudice de tous autres dommages intérêts. La résiliation frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. De même, si un paiement échelonné devait avoir été convenu, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ; ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si POST MIX FRANCE n'opte pas pour la résiliation des commandes correspondantes.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et d'avocats.

Il en va de même pour les frais bancaires puis de traitement engendrés par un rejet de prélèvement ou de chèque ; ces frais étant facturés 45 Euros HT par incidents de paiements.

## **4. LIVRAISON**

POST MIX FRANCE se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, il se réserve de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues, les photos n'ayant aucune valeur contractuelle, dans la mesure où l'utilité du produit n'en est pas modifiée.

La livraison est effectuée par simple avis de mise à disposition.

### **Délais**

Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. POST MIX FRANCE est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de POST MIX FRANCE.

Les délais de livraison seront en outre prolongés en cas de modifications intervenant à la demande du client.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

Sont, notamment, considérés comme cas de force majeure déchargeant POST MIX FRANCE de son obligation de livrer : guerre, incendie, fait du prince, interventions de l'Administration, grève totale ou partielle, lock-out, accident, bris de machines, non approvisionnement du vendeur lui-même, gelées, inondations, perturbations atmosphériques dès lors que les événements précités affectent l'installation ou l'organisation de POST MIX FRANCE, de ses fournisseurs ou des transporteurs. POST MIX FRANCE informera le client en temps opportun, de la survenue d'un événement de cette nature.

En cas de retard dans la livraison, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, le client ne pourra résilier la vente que s'il a mis en demeure POST MIX FRANCE par lettre recommandée avec accusé de réception, d'avoir à livrer, POST MIX FRANCE disposant alors d'un délai d'un mois après réception de la lettre pour exécuter la commande. Passé ce délai, le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommage-intérêts.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers POST MIX FRANCE, quelle qu'en soit la cause.

### **Risques**

Les marchandises sont livrables au lieu convenu. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.



Même expédiées franco de port ou franco départ France, à compter de leur délivrance au transporteur, elles voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'anomalie, d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves quant à l'état, la qualité et le poids, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les deux jours qui suivent la réception des marchandises.

#### **Réception**

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité de la marchandise livrée à la marchandise commandée ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit à POST MIX FRANCE dans les deux jours de l'arrivée des produits à destination. A défaut, la livraison sera réputée réceptionnée sans réserve.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à POST MIX FRANCE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. En cas de violation de cette disposition, l'application de la garantie sera suspendue.

#### **Retour**

##### **Modalités**

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord formel préalable entre POST MIX FRANCE et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Nonobstant le droit que se réserve expressément POST MIX FRANCE --- d'organiser lui-même l'enlèvement des produits dont il accepte formellement le retour, les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de trois jours à compter de la livraison. Les marchandises renvoyées doivent être dans l'état et l'emballage d'origine.

##### **Conséquences**

POST MIX FRANCE procède à une vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Les retours non conformes à la procédure ci-dessus ou injustifiés seront sanctionnés par la perte pour le client des acomptes qu'il aura versés.

En cas de vice apparent ou de non-conformité, dûment constaté par POST MIX FRANCE la seule obligation lui incombant, sera, à son choix, le remplacement gratuit ou l'établissement d'un avoir valable sur une prochaine facture. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dommages-intérêts, à quelque titre que ce soit.

L'acheteur ne pourra procéder à aucune réduction de prix, retenue sur facture ou avoir en cas de réclamation. Les avoirs étant dans tous les cas effectués par POST MIX FRANCE.

## **5. RESERVE DE PROPRIETE**

POST MIX FRANCE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Il est entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire de POST MIX FRANCE sur le client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit titre ait effectivement donné lieu à paiement intégral.

Le client informera POST MIX FRANCE de toute intervention ou prétention d'un tiers susceptible de porter atteinte à ses droits, notamment en cas de saisie, afin que cette dernière puisse s'y opposer et préserver ses droits. Les produits vendus sous réserve de propriété ne peuvent être donnés en gage, ou faire l'objet d'un dessaisissement à un titre quelconque à peine de revendication immédiate du bien par POST MIX FRANCE, les frais et risques de la restitution des biens vendus étant à la charge exclusive du client.

Le client ne pourra, pour quelque raison ou cause que ce soit, procéder à la revente des marchandises acquises en vertu des présentes tant que leur prix n'aura pas été intégralement réglé au vendeur.

Toute modification, transformation ou altération des marchandises est interdite. Si le client contrevenait à cette interdiction, le vendeur serait, après une mise en demeure par simple lettre, autorisé à reprendre possession des marchandises.

Il est entendu qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des biens vendus.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner et ce à compter de la délivrance au transporteur. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de l'expédition des produits.

## **6. GARANTIE – RESPONSABILITE**

### **Etendue**

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de douze mois à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie joint au produit (à défaut de certificat de garantie formel, la facture en tiendra lieu), s'il s'avère que la défectuosité est antérieure au transfert des risques.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La présentation immédiate du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à POST MIX FRANCE sera le remplacement gratuit ou la réparation du matériel ou de l'élément reconnu défectueux par ses services.

La responsabilité de POST MIX FRANCE ne peut en tout état de cause être engagée à un quelconque autre titre. En particulier, sa responsabilité est exclue qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels.

Une demande de dommages intérêts à l'encontre de POST MIX FRANCE est également exclue, en cas de faute au moment de la conclusion du contrat, de retards, de pertes de production ou de profit, en cas de violation d'une obligation accessoire ou d'une obligation précontractuelle, en cas de dommages aux personnes ou encore au titre de l'emballage ou du transport.

Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être au préalable, soumis au service après-vente de POST MIX FRANCE dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de transport et les risques sont supportés par le seul acheteur.

### **Exclusion**

La garantie ne joue pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir conformément à l'article 4. Est réputé apparent tout défaut pouvant être décelé par l'acheteur après un examen normal de la chose vendue

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, les influences climatiques ou physiques (surtension électrique ...) ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, incompatibilité avec d'autres produits, entreposage inadéquate, utilisation anormale ou non conforme au regard des spécifications ou des instructions d'utilisation données par POST MIX FRANCE ou aux usages...), par une modification du produit non prévue ni spécifiée par POST MIX FRANCE ou encore par une inadéquation du produit aux attentes ou besoins spécifiques de l'acheteur.

La garantie ne joue pas dans les cas suivants :

- Problèmes survenus sur l'ordinateur, non inhérents à l'utilisation normale des logiciels ZAPSIS ou ZAP +,

- Le fait d'entrer dans les fonctions spéciales du logiciel protégées par un mot de passe sans autorisation de POST MIX FRANCE ou l'un de ses mandants.

- Branchement/ installation de matériel et/ou logiciel non vendu ou installé par POST MIX FRANCE.

Sont également exclus de la garantie, les dommages ayant une cause extérieure au bien contractuel ou relevant d'un cas de force majeure. Enfin, la garantie prend fin de plein droit si l'acheteur modifie ou répare le bien contractuel lui-même ou en dehors des services de POST MIX FRANCE.

Pour des livraisons de matériels dont POST MIX FRANCE n'a pas assuré la fabrication, le client est tenu, avant de faire jouer la présente garantie, d'agir directement contre le fabricant. Seul l'échec de ces poursuites contre le fabricant autorisera l'acheteur à agir contre POST MIX FRANCE.

Enfin POST MIX FRANCE ne garantit pas un fonctionnement sans bogue, ni un fonctionnement ininterrompu des logiciels ZAPSIS ou ZAP +.

En aucun cas, POST MIX FRANCE ne saurait être tenu pour responsable d'un préjudice financier, commercial ou autre ou d'une privation de jouissance, causé directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement des logiciels ZAPSIS ou ZAP+.

La société POST MIX FRANCE ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect par le client des obligations légales et fiscales en matière de billetterie et/ ou de caisses bar.

## **7. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – LOI APPLICABLE**

Tout différend, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, de référé ou de demande incidente serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort desquels se trouve le siège social de POST MIX FRANCE.

La présente vente est soumise au droit français.

Si pour des raisons quelconques une des dispositions ci-après s'avère inefficace ou inapplicable, la validité des conditions de vente n'est pas affectée pour autant. Dans un tel cas, POST MIX FRANCE s'oblige à substituer à la stipulation inefficace ou inapplicable un règlement valable ayant une portée économique équivalente et entraînant des engagements correspondant pour le client où se référer aux dispositions légales applicables.

Retrouvez toutes nos vidéos de démonstration sur notre site internet  
[www.systemezap.com](http://www.systemezap.com)



**Système de gestion, d'encaissement,  
de contrôle & de fidélisation  
Discothèques, bars de nuit et assimilés**

**POST MIX FRANCE - ZAP  
69 bis, rue de Malacombe  
38 070 SAINT QUENTIN FALLAVIER  
FRANCE**

**Téléphone : +33 (0) 980 406 980  
Télécopie : +33 (0) 980 406 981  
Assistance technique : +33 (0) 970 805 129**

